

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

[illegible][illegible]

PARFUMERIE

Avis au Commerce et aux Consommateurs

Les *Contrefacteurs* des produits de la *Société Hygénique* pourrissent et atteints par la justice n'ont plus exercer leur coupable industrie. Mais des *Imitateurs*, habiles à éluder la loi, ont remplacé les *Contrefacteurs*. Ils imitent la forme des vases et les enveloppes de la *Société Hygénique*; et pour compléter la fraude, ils font intervenir, en caractères très-saillants, le mot *HYGIÉNIQUE*.

Les produits, ainsi déguisés, sont offerts au public, par un grand nombre de Marchands, comme provenant de la *Société Hygénique*.

Ces Marchands ignorent sans doute que la loi a prévu ce cas, et qu'ils se placent, en trompant le Consommateur sur l'origine et la nature de la marchandise, sous le coup de l'art. 423 du Code pénal.

CHERTÉ, IMPORTANTE. — Les imitations ne portent que sur le mot *HYGIÉNIQUE* seul, tandis que les produits de la *Société Hygénique* portent ces deux mots : *Société Hygénique*.

Bureaux à Paris, rue Sainte-Anne, 59.

LE JOURNAL ET CONSEILLER DES ENFANS

Paris, 6 francs. — Départemens, 8 francs.